



droit à l'heritage

Par **benm31**, le **23/02/2020 à 22:43**

Bonjour Maître .

Mon beau-frère bijoutier viens de décédé , laissant 5 enfants et une veuve.... La belle famille de celle-ci c'est déjà empressé dès le lendemain du décès (le frère même pas enterré..) de demander clef de la bijouteries et j'en passe Sachant qu'ils vivaient à ses crochets. Quelle droit à t'elle svp maître elle et cinq enfants (4 garçon et une fille) à l'heritage sachant que les parents du décédé sont toujours vivant et quela totalité des biens été sa possession ?

Cordialement

Ps : J'ai entendue que le fils(aîné) pouvait se substitué(ou remplacer) au père pour protéger les biens d'un éventuel partage de cette belle famille un peu excessivement intéressé (...)

Par **Visiteur**, le **23/02/2020 à 22:53**

Bsr

Votre mari n'a aucun droit sur une succession qui concerne les enfants (héritiers réservataires) et l'épouse du défunt.

Par **benm31**, le **23/02/2020 à 23:36**

J'ai pas vraiment compris ? C'est de ma belle soeur qu'il s'agit son mari viens de mourir et j'ai bien peur que la belle famille fasse tout pour les flouer.

Cordialement

Par **benm31**, le **23/02/2020 à 23:37**

Tout cela se passe en Algérie .

Par **janus2fr**, le **24/02/2020** à **06:34**

Bonjour,

Précision importante !

Ce forum est consacré au droit français, peu de chances que vous ayez des réponses sur le droit algérien.